



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 298 885
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 88420239.1

⑮ Int. Cl.⁴: A 63 C 5/052

⑰ Date de dépôt: 08.07.88

⑩ Priorité: 09.07.87 FR 8710321

⑪ Date de publication de la demande:
11.01.89 Bulletin 89/02

⑫ Etats contractants désignés: AT CH DE IT LI

⑯ Demandeur: SKIS ROSSIGNOL S.A.
F-38509 Voiron (FR)

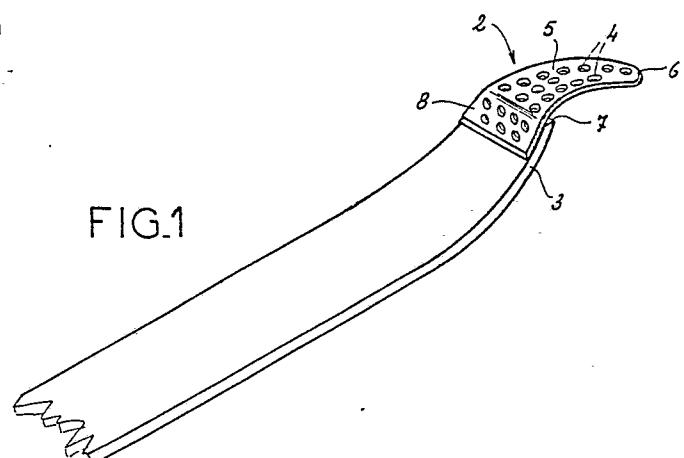
⑰ Inventeur: Abondance, Roger
Le Bourret La Murette
F-38140 Rives (FR)

⑰ Mandataire: Maureau, Philippe et al
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld
Eugène Déruelle Boîte Postale 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

④ Ski de piste à spatule allongée.

⑤ La spatule tronquée (3) du ski est prolongée par un déviateur rapporté (2) qui possède une partie aval (5) dissymétrique et sensiblement horizontale.

Application : ski de slalom



EP 0 298 885 A1

Description

SKI DE PISTE A SPATULE ALLONGEE

La présente invention se rapporte à un ski de piste à spatule allongée, ce ski étant plus particulièrement destiné à la compétition, et surtout aux courses de slalom.

Au cours d'une course de slalom, le skieur est amené à franchir des portes délimitées chacune par deux piquets. Au cours d'un mauvais passage de porte, il risque d'enfourcher un des deux piquets et par suite de se blesser. Afin d'augmenter la sécurité du skieur tout en lui donnant plus de chances de franchir les portes du slalom, il est connu de rapporter, sur l'extrémité en pointe de la spatule du ski, une pièce courbe asymétrique qui prolonge cette spatule en rendant la pointe du ski dissymétrique en direction de l'autre ski d'une même paire. Cette pièce rapportée, souvent appelée "déviateur", a cependant pour inconvénient d'augmenter le poids du ski. Afin de pallier cet inconvénient, on est amené à réaliser des déviateurs relativement courts, de sorte que leur efficacité n'est pas optimale.

L'invention vise à remédier à cet inconvénient, au moyen d'un ski comportant un déviateur asymétrique qui peut être réalisé d'une plus grande longueur que ces déviateurs connus, tout en apportant au ski le même supplément de poids que ceux-ci. A cet effet, la spatule de ce ski est tronquée selon une ligne transversale, et ce déviateur asymétrique comporte une partie amont qui est placée sur le dessus de l'extrémité tronquée de cette spatule, cette partie amont épousant en conséquence la forme de cette extrémité tronquée et se raccordant, au niveau de cette ligne transversale, à une partie aval en porte-à-faux, cette partie aval étant dissymétrique et sensiblement horizontale. Cette partie aval se termine par une pointe dirigée vers l'autre ski de la paire, cette pointe étant, selon une autre caractéristique avantageuse, légèrement relevée.

Avantageusement encore, ce déviateur asymétrique est percé d'un ou plusieurs trous.

De toute façon, l'invention sera bien comprise et ses avantages et ses caractéristiques ressortiront, au cours de la description suivante d'un exemple non limitatif de réalisation de ce ski, en référence au dessin schématique annexé dans lequel:

Figure 1 est une vue en perspective de la partie avant de ce ski;

Figure 2 en est une vue latérale; et

Figure 3 montre, vue de dessus, la partie avant d'une aripe de skis de ce type.

Aux figures 1 et 2 est représenté un ski pour pied gauche. Ce ski, qui est un ski de slalom, comporte un déviateur asymétrique 2 qui est rapporté par collage ou part tout autre moyen sur sa spatule 3 et qui va en s'aminçissant tout en étant incurvé en direction de l'autre ski de la paire, une grande partie 5 de ce déviateur étant en porte-à-faux par rapport à cette spatule 3. Le déviateur 2 est percé de trous 4, afin d'une part de le rendre plus léger, et d'autre part d'améliorer sa pénétration dans l'air. La partie en porte-à-faux 5 est sensiblement horizontale, son extrémité en pointe 6 se relevant cepen-

dant légèrement.

L'extrémité, classiquement en point, de la spatule 3 est tronquée, cette spatule ayant été préalablement sectionnée selon une ligne transversale 7. La partie amont 8 du déviateur 2 épouse précisément le dessus de l'extrémité tronquée de la spatule 3, et cette partie amont 8 se raccorde progressivement, au niveau de la ligne transversale 7, à la partie sensiblement horizontale 5.

La figure 3 montre une paire de skis 9,10 réalisée de la même manière que le ski selon les figures 1 et 2. Ces skis 9,10 sont donc équipés de déviateurs rapportés 11,12 qui sont chacun incurvés, en vue de dessus, en direction de l'autre ski de la même paire (respectivement 10 et 9).

Le supplément de longueur, par rapport au ski standard sans déviateur, conféré par un déviateur tel que 11, est référencé par L. En raison de la forme aplatie du déviateur 11, ce supplément L est supérieur, pour une égale quantité de matière rapportée, à celui conféré par un déviateur asymétrique de type connu dont le galbe prolonge celui de la spatule complète sur laquelle il est rapporté. Le risque d'enfourcher un piquet de slalom 13 est par suite diminué d'autant. En raison également de la forme aplatie du déviateur 11, l'angle de contact entre ce déviateur et le piquet est sensiblement un angle droit, alors qu'avec une spatule traditionnelle ou un déviateur connu, dont le galbe prolonge celui de la spatule, cet angle de contact se situe vers 45 degrés. Ce mode de réalisation contribue également à limiter le risque d'enfourchement du piquet de slalom 13.

La longueur surbaissée de ce déviateur permet au ski d'être engagé dans le virage au moment de la prise de carre du ski intérieur. Par sa forme aplatie, il permet au ski d'effacer plus aisément le piquet et par suite au skieur de s'en dérober plus facilement. La trajectoire en virage du ski est ainsi plus serrée et permet une plus grande vitesse de passage des portes de slalom.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit. Elle en embrasse bien au contraire tous les équivalents. Par exemple, au lieu d'être rapportée, la spatule allongée, comportant ce déviateur, peut être intégrée à la structure du ski lors de sa réalisation, par exemple par moulage.

Revendications

1 - Ski de piste comportant un déviateur asymétrique (2) en porte-à-faux sur une spatule (3) tronquée selon une ligne transversale (7), caractérisé en ce que ce déviateur asymétrique (2) comporte une partie amont (8) qui est placée sur le dessus de l'extrémité tronquée de cette spatule (3), cette partie amont (8) épou-

sant en conséquence la forme de cette extrémité tronquée et se raccordant, au niveau de cette ligne transversale (7), à une partie aval (5) en port-à-faux, cette partie aval (5) étant dissymétrique et sensiblement horizontale.

5

2 - Ski selon la revendication 1, avec un déviateur (11) se terminant par une pointe dirigée vers l'autre ski (10) de la paire (9,10), caractérisé en ce que cette pointe est légèrement relevée.

10

3 - Ski selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le déviateur (2) est percé d'un ou plusieurs trous (4).

15

4 - Ski selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le déviateur asymétrique (2) est rapporté sur la spatule tronquée (3).

20

5 - Ski selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le déviateur asymétrique (2) est intégré à la structure du ski lors de sa réalisation.

25

30

35

40

45

50

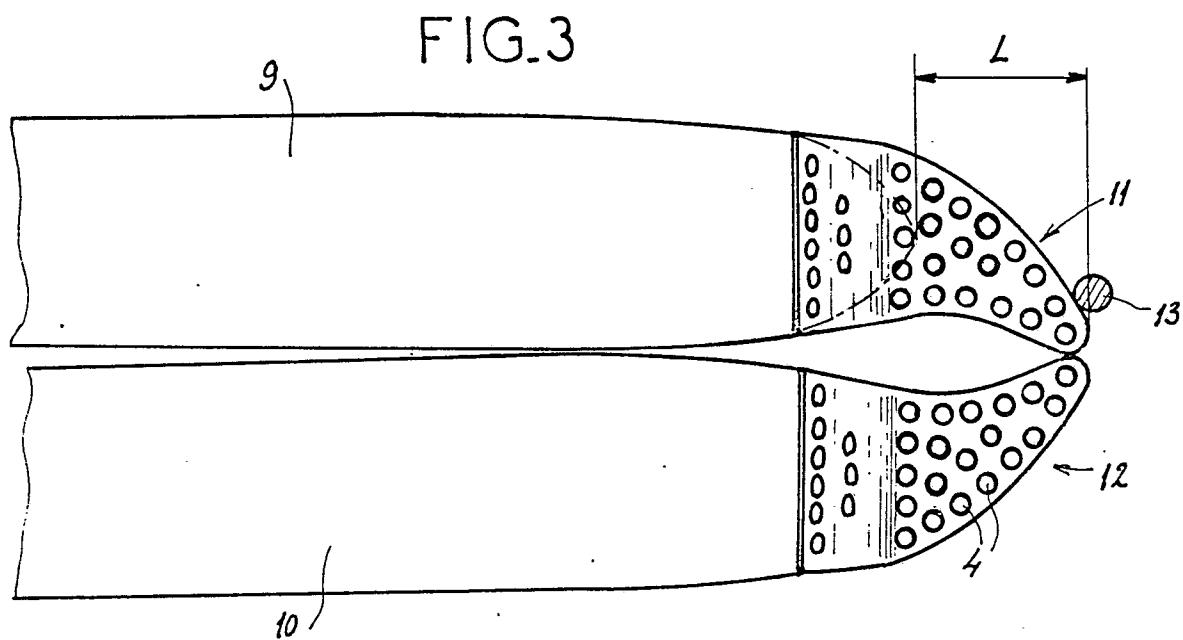
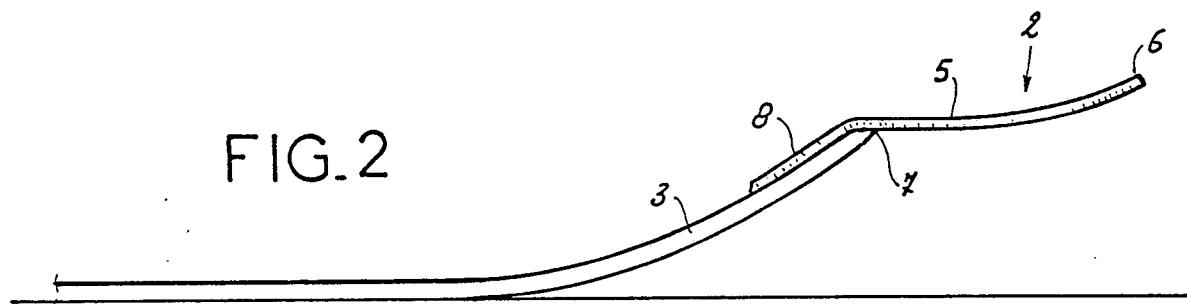
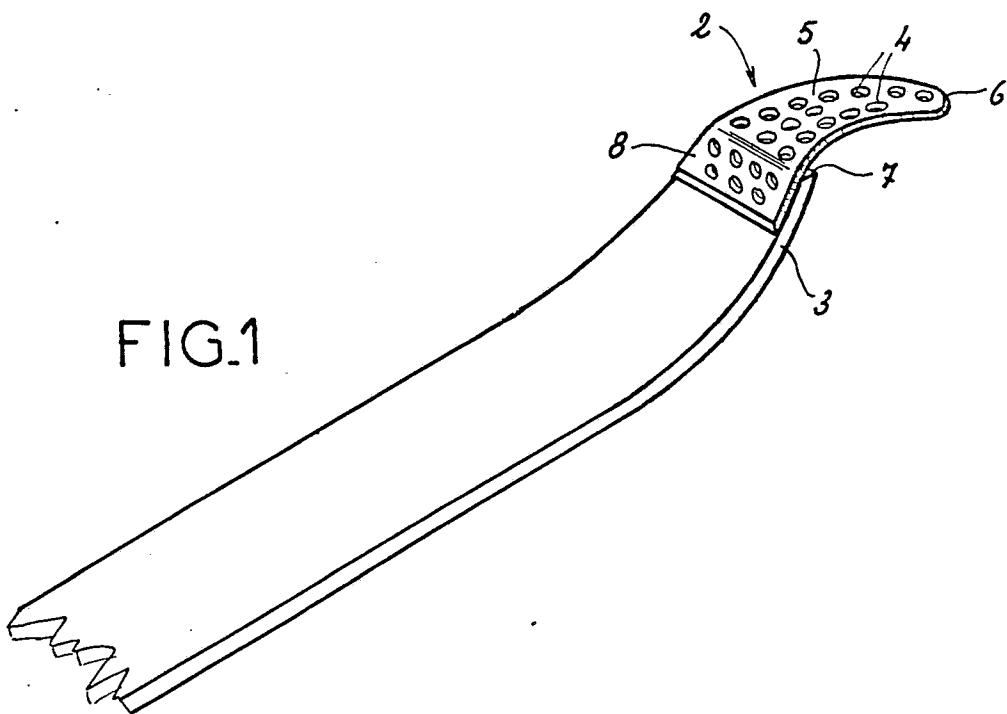
55

60

65

88 40239 -1

0298885





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 88 42 0239

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	AT-A- 331 696 (CSUPP) * Page 2, lignes 20-34; figures * ---	1,2,4,5	A 63 C 5/052
A	EP-A-0 162 012 (CHOLAT) * Résumé; figures * ---	1,4,5	
A	CH-A- 159 966 (REITTER) * Figures * ---	1,5	
A	FR-A-2 294 724 (ARAI) * Revendication 1; figures * -----	3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			A 63 C
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	20-09-1988	GERMANO A.G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			